

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 514

10 mars 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| A.G.E Investissements S.A. | 24651 | Groupement d'intérêt économique luxembourgeois pour le règlement brut en temps réel d'ordres de paiement | 24657 |
| Al Maha Majestic S.à r.l. | 24652 | Hannover Holdings S.A. | 24655 |
| Altrum Sicav | 24667 | Immokaty S.A. | 24656 |
| Bockfelsen Holding S.A. | 24642 | ING Investment Management Luxembourg S.A. | 24626 |
| Central European Warsaw Investment S.à r.l. | 24672 | ING Luxembourg | 24626 |
| Central European Warsaw Investment S.à r.l. | 24654 | ING Office Real Estate France S.à r.l. | 24628 |
| CEP III Investments S.C.A. | 24658 | Investal Holding S.A. | 24656 |
| China Solar Photovoltaic S.A. | 24633 | KBC Select Investors | 24668 |
| Clariden Leu (Lux) I | 24631 | Keane, Piper & Associates S.A. | 24655 |
| Clariden Leu (Lux) Sicav II | 24631 | Lola Investments S.A. | 24643 |
| Cofidex S.A. | 24643 | LU.FE. S.A. | 24631 |
| ColLife Partners Holding S.à r.l. | 24670 | Menkent S.à r.l. | 24653 |
| ColLife S.à r.l. | 24649 | M Finance S.A. | 24636 |
| Colombe Télécommunications S.à.r.l | 24654 | Mucora Holding SA | 24630 |
| Compact Holding S.à.r.l. | 24627 | New Photo Genius S.A. | 24634 |
| Compagnie Arabe de Financement International | 24655 | Ocean Services Company S.A. | 24635 |
| Courchevel Immo | 24628 | Pancho Vanhees Management | 24632 |
| Crema Holdings Sàrl | 24627 | Profutur S.A. | 24632 |
| Crystal Clear Management | 24632 | Racing Competitions and Management International S.A. | 24630 |
| Dorna Holdings S.à r.l. | 24629 | Sauk Center S.A. | 24653 |
| Euro Far East S.A. | 24629 | Selected Absolute Strategies | 24672 |
| Europa Rock S.à r.l. | 24630 | Société Européenne de Services et de Courtage S.A. | 24636 |
| Financière Centuria Luxembourg S.A. ... | 24634 | Sodexo Senior Service S.A. | 24626 |
| FMP Italy S.à r.l. | 24652 | Studio-Floor S.A. | 24628 |
| Fortis Lease Group S.A. | 24633 | VINGT9 S.à.r.l. | 24637 |
| General O & R International S.A. | 24635 | Worrus Holding S.A. | 24629 |
| G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l. | 24657 | | |
| Goodwill Benelux | 24627 | | |

ING Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.977.

—
Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'administration avec effet au 16 décembre 2008

Suite à la démission de Monsieur Michael van Diemen de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 août 2008, le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur David Eckert, Chief Operating Officer, ING Investments Management (Europe) BV, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 16 décembre 2008.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024918/5911/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 6.041.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 février 2009

Point 1. de l'ordre du jour: "Création d'un poste d'administrateur supplémentaire"

L'Assemblée décide de créer un poste d'administrateur supplémentaire et de nommer à cette fonction Monsieur Philippe MASSET, avec adresse professionnelle sise 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles.

Cette nomination viendra également à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009024915/1275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Sodexo Senior Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 26.039.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 décembre 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2009:

- Monsieur Michel CROISE, administrateur de sociétés, demeurant au 48, rue Josse Impens, B-1030 Scharbeek, Belgique, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Marc PONCE, directeur général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B-6717 Attert, Belgique;

- Monsieur Johannes RIJNIERSE, directeur, demeurant à Manegelaantje 2, 3062 CV Rotterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009024849/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03850. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Compact Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 120.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009025023/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04190. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Goodwill Benelux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 125.181.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance le 11 décembre 2008

Le siège social de la société est transféré, avec effet au 1^{er} février 2009, du 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024962/6960/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Crema Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.210.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 139.898.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 15 décembre 2008 que:

Sorefisa - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., ayant son siège social à Via Nirone 8, Milan, Italie et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Milan sous le numéro 02311120157

a transféré à:

Crema Investments SARL, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg les parts sociales suivantes:

- 2.320 Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- 27.680 Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024843/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Courchevel Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 94.216.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT, Christophe DAVEZAC et José CORREIA, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009024928/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04712. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Studio-Floor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 91.844.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009025026/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03655. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

ING Office Real Estate France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 123.748.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 janvier 2009

- La démission de Monsieur Luc Soleau, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.

- Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025117/655/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01245. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Euro Far East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 56.609.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 mai 2001

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2001

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009024854/1089/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Worrus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 112.194.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 17 décembre 2008

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Septième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société EWA REVISION S.A., ayant son siège social au 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se teindra en 2011.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009024933/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Dorna Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 84.032.

—
Les documents et comptes de la Société, à conserver pour une durée de cinq ans à partir du 27 décembre 2006, se trouvent désormais au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009011256/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

RCM International S.A., Racing Competitions and Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 80.605.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020216/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04057. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Europa Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.147.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 134.023.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social le 16 décembre 2008

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 16 décembre 2008 qu'il a été décidé, en application de l'article 17 des statuts de la Société, de nommer avec effet immédiat Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, aux fonctions de réviseur d'entreprise de la Société.

Le mandat de réviseur d'entreprises ainsi nommé expirera immédiatement après l'assemblée générale des associés de la Société devant se tenir en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009007593/1138/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Mucora Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 83.329.

*Extrait des résolutions prises à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue de façon extraordinaire au siège social le 23 janvier 2009*

5^{ème} Résolution

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Pierre HOFFMANN de son poste d'Administrateur de la société. Monsieur Pierre HOFFMANN ne sera pas remplacé et désormais le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MUCORA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009025204/565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Clariden Leu (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 89.370.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 11 juin 2007

Nomination de Monsieur Thomas GISLER, résidant professionnellement au 19 Claridenstrasse, CH-8070 Zurich en tant que délégué à la gestion journalière.

Certifié sincère et conforme
Pour CLARIDEN LEU (LUX) I
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009025255/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09966. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Clariden Leu (Lux) Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 108.747.

Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 18. Dezember 2008

- Die Herren André SCHMIT, 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, Walter GERIG, 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zürich, Emil STARK, 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zürich und Rafik FISCHER, 43, boulevard Royal, L-2955 werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- KPMG AUDIT, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, wird als Abschlussprüfer für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug
Für CLARIDEN LEU (LUX) SICAV II
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009025258/526/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04888. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

LU.FE. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.791.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 février 2009

L'assemblée accepte la démission de Alter Audit S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société ComCo S.A. ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg RCS Luxembourg B 112.813. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009025408/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02974. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Profutur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.947.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8.07.2008

«Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014:

Conseil d'administration:

1. Monsieur Mathias HOLZER, D-66121 Saarbrücken, Heilbergstrasse 66
2. Monsieur François PEUSCH, L-5854 Alzingen, 54, Langheck
3. Monsieur Paul SUNNEN, L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang

Commissaire aux comptes:

- SOFINTER GESTION Sàrl, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.»

Munsbach, le 8 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009024729/820/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Crystal Clear Management, Société à responsabilité limitée,

(anc. Pancho Vanhees Management).

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 128.942.

—
CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE

HENDRIKS VANBINSBERGEN bvba

Société privée à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation Belgique: 0896.940.786 Banque Carrefour des Entreprises

Siège social: 5, Markt, B - 3680 Maaseik (Belgique)

ET

PANCHO VANHEES MANAGEMENT Sàrl

Société privée à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation Belgique: 0896.690.962 Banque Carrefour des Entreprises

Siège social: 45, Watermolenstraat, B - 3650 Dilsen-Stockkem

Le cessionnaire .

Le cédant a cédé par le présent document: 50 parts sociales

De la société CRYSTAL CLEAR MANAGEMENT (anc. PANCHO VANHEES Management) Sàrl.

75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, RCS: B 128.942

Au cessionnaire qui en devient propriétaire à partir de ce jour.

Le prix de cession a été réglé entre les parties.

Fait à Capellen, le 24 novembre 2008.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2009006944/825/30.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

China Solar Photovoltaic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

Extract of the sole résolution taken during the ordinary general meeting of the shareholders held at the registered office exceptionnally on october, 30th, 2008

The Assembly accepts the resignation, with effect as of September 25th, 2008, of Mrs Li LU, Consultant, residing at Fanyu Road 10099, N°1, Build. Room 1101, Shanghai, PRC., as Director of the company. The Assembly appoints, in replacement of Mrs Li LU, and with effect as of September 25th, 2008, Mr Yansenjiang WUSIMAN, VP Sales Marketing & Supply Chain, residing at 201 Room, N° Building, Haixing Park, Huanghe Road, Rongying, China, new Director. The mandate of the new Director will then expire at the Annual General shareholders' Meeting to be held on year 2014.

Traduction en français.

Extraits de la résolution unique prise à l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 30 octobre 2008

L'Assemblée accepte la démission, avec effet au 25 septembre 2008, de Mme Li LU, Consultante, demeurant Fanyu Road 10099, N°1, Build. Room 1101, Shanghai, PRC., de la fonction d'Administrateur de la Société. L'Assemblée nomme en remplacement de Mme Li LU, et avec effet au 25 septembre 2008, Monsieur Yansenjiang WUSIMAN, VP Sales Marketing & Supply Chain, demeurant au 201 Room, N°Building, Haixing Park, Huanghe Road, Rongying, Chine, nouvel Administrateur. Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CHINA SOLAR PHOTOVOLTAÏC S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009025205/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Fortis Lease Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.096.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Fortis Lease Group S.A. en date du 31 octobre 2008

L'Assemblée ratifie la démission datée du 16 septembre 2008 de Monsieur Marc Luet (adresse professionnelle: 3 Montagne du Parc, 1000 Bruxelles, Belgique) en tant qu'Administrateur de la Société.

D'autre part, l'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateurs de Messieurs Paul Dor (adresse professionnelle: 52/54 rue Royale, 1000 Bruxelles, Belgique), Carlo Thill (adresse professionnelle: 50 avenue JF Kennedy, 1855 Luxembourg), Philippe Delva (adresse professionnelle: 1440 Chaussée de Gand, 1082 Berchem Sainte Agathe, Belgique) et Philippe Triest (adresse professionnelle: 10 rue des Boiteux, 1000 Bruxelles, Belgique) avec effet rétroactif au 26 mars 2008, date de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2011.

L'Assemblée ratifie les actes et décisions prises par ces Administrateurs depuis le 26 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait conforme
Fortis Lease Group S.A.
Thérèse Vercruysse / Peter De Neef
HR & Secretary General / Chef Risk Officer

Référence de publication: 2009025140/5513/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Financière Centuria Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 144.076.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 décembre 2008 que:

- Monsieur Alain Pacaud, Directeur de sociétés, né à Gouvieux (France), le 16 août 1946, ayant son adresse professionnelle au 10, avenue de Friedland, F-75008 Paris, a été nommé aux fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société et ce, avec effet au 23 décembre 2008.

- Monsieur Renaud Labye, Directeur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 11 septembre 1977, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société et ce, avec effet au 23 décembre 2008.

- Monsieur Thierry Grosjean, Directeur de sociétés, né à Metz (France), le 3 août 1975, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société et ce, avec effet au 23 décembre 2008.

Les administrateurs délégués ont été nommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Pour Financière Centuria Luxembourg S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009025338/6654/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

NPG S.A., New Photo Genius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.084.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 janvier 2009

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Geert DIRKX, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025111/655/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02435. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

General O & R International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.738.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société,
extraordinairement en date du 17 décembre 2008 à 11.00 heures*

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014 les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs à savoir:

Monsieur Gilbert GILLARD, administrateur-délégué et administrateur, né à Laroche en Ardennes (B) le 02.12.1952, demeurant à B-5070 Sart-Eustache, 5, rue de Sartia

Monsieur Michel POSTIAU, administrateur, né à Charleroi (B) le 20.02.1953, demeurant à B-6001 Marcinelle, 20A, avenue du Sud

Le mandat de Monsieur Thierry GILLARD, né le 06.12.1957 à Bruxelles, demeurant à B-5640 St. Gérard, 35, rue de Montigny n'est plus renouvelé.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014, Monsieur Giuseppe SCHILLACI, né à Haine-Saint-Paul (B) le 26.01.1953, demeurant à B-6001 Charleroi, 67, avenue Centrale.

Le mandat du commissaire aux comptes SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. en abrégé S.R.E. S.A. est remplacé par la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.937, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Ce mandat se terminera également à l'assemblée générale de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009025431/832/28.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090026992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Ocean Services Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.148.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 3 février 2009

1. Le siège social de la Société est transféré du 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifié comme suit:

- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 2009

Certifié conforme

OCEAN SERVICES COMPANY S.A.

N. PICCIONE / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009024774/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Société Européenne de Services et de Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 86.213.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg en date du 28 janvier 2009 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, né à Vielsam (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien Gravière, né à Nancy (France), le 09.04.1973, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël Zianveni, né à Villepinte (France), le 4.03.1974, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de CeDerLux-Services S.A R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009024840/693/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

M Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 68.825.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 février 2009 que:

Suite aux démissions, en qualité d'Administrateurs de:

- Monsieur Lex THIELEN, Administrateur, demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

- Monsieur Alexandre KUNZ, Administrateur, demeurant professionnellement au 8, rue Saint Léger, CH-1205 Genève (Suisse).

- Monsieur Nicola ZUCCHET, Administrateur, demeurant professionnellement au 5, Via Giulia Romano, I-00196 Roma (Italie).

- Monsieur Juan Manuel CID, Administrateur, demeurant professionnellement au 8, rue Saint Léger, CH-1205 Genève (Suisse).

Sont élus, en remplacement des Administrateurs démissionnaires:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), Administrateur, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Suite à la démission, en qualité de Commissaire aux comptes de:

- Madame Natalya STRASCHEVSKAYA-TUMINELLI, demeurant professionnellement au 10, Munnereferstrooss, L-5730 Aspelt (Luxembourg).

Est élue Commissaire aux comptes:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée Générale décide d'établir le siège social de la société M FINANCE S.A. au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009025359/802/37.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03846. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

VINGT9 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 144.694.

— STATUTS

deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société UNIVERSAL STARS LLC, ayant son siège social à 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.), numéro CID 2003-00454411,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entière de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la Société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des

sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de VINGT9 S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société UNIVERSAL STARS LLC, prédésignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of January.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company UNIVERSAL STARS LLC, having its registered office in 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.), number CID 2003-00454411,

here duly represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also acquire, hold, develop immovable properties and sale some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as the promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of VINGT9 S.a.r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all fully paid up.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III.- Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2009.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company UNIVERSAL STARS LLC, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

24642

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

1.- Are appointed as managers of the company:

- Mr Christian BUHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born in Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: TASKIRAN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2009. Relation GRE/2009/384. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009025058/231/267.

(090026868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Bockfelsen Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.303.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 décembre 2008

Résolutions

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

BOCKFELSEN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009025425/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Cofidex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.966.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 décembre 2008*

- Les mandats d'administrateur de la société EDIFAC S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Les mandats d'administrateur de la société EDIFAC S.A. est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

- Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour à la démission de:

Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Claudine BOULAIN:

M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

COFIDEX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025454/1022/43.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Lola Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 144.867.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

2.- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Les deux ici représentés par Pascoal Da SILVA, employé privé, né le 2 juillet 1979 à Montreuil (France), demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LOLA INVESTMENTS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) représenté par cent cinquante mille (150.000) actions (individuellement une Action et collectivement (les) Actions), d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), chacune étant entièrement souscrite, et intégralement libérée, et comportant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts. Les actions sont divisées en dix (10) classes, comme suit:

- 15.000 (quinze mille) actions de classe A,
- 15.000 (quinze mille) actions de classe B,
- 15.000 (quinze mille) actions de classe C,
- 15.000 (quinze mille) actions de classe D,
- 15.000 (quinze mille) actions de classe E,
- 15.000 (quinze mille) actions de classe F,
- 15.000 (quinze mille) actions de classe G,
- 15.000 (quinze mille) actions de classe H,
- 15.000 (quinze mille) actions de classe I,
- 15.000 (quinze mille) actions de classe J

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 5.1. Toute distribution réalisée au titre des actions en cash ou en nature de toute forme quelconque (sans limitation), comme dividendes, boni de liquidation, ou les bénéfices de rachat ou autre, sera payée et attribuée aux actionnaires via les sommes disponibles en vue d'une distribution en vertu de la loi en proportion de leur actionnariat à la société (la "Quantité disponible").

Art. 5.2. Le capital social de la société peut être réduit par annulation d'Actions, en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Classes d'Actions entières au moyen de rachat, et de l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces Classes d'Actions, ces rachats et annulations seront effectuées dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Actions de Classe J) sous réserve des conditions suivantes:

(i) Aucune action de Classe I ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe J sont encore existantes;

(ii) Aucune action de Classe H ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe I sont encore existantes;

(iii) Aucune action de Classe G ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe H sont encore existantes;

(iv) Aucune action de Classe F ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe G sont encore existantes;

(v) Aucune action de Classe E ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe F sont encore existantes;

(vi) Aucune action de Classe D ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe E sont encore existantes;

(vii) Aucune action de Classe C ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe D sont encore existantes;

(viii) Aucune action de Classe B ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe C sont encore existantes;

(ix) Aucune action de Classe A ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe B sont encore existantes;

Art. 5.3. En cas d'une réduction de capital social effectuée par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions (selon l'ordre établi par l'article 5.3), les propriétaires d'Actions de cette Classe d'Actions ont droit, au pro rata du nombre d'actions qu'il détiennent, à la Quantité Disponible (celle-ci étant cependant limitée à la valeur d'annulation totale déterminée par le conseil d'administration, et approuvée par l'assemblée générale de actionnaires (la Valeur d'Annulation Totale)) et les propriétaires des Actions de la Classe d'Actions recevront de la société une quantité égale à la valeur d'Annulation par Action (comme défini ci-dessous) de la Classe d'Actions détenue par eux et annulée.

Art. 5.4. La valeur d'annulation par Action se calcule en divisant la Valeur d'Annulation Totale par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions qui sera rachetée et annulée (la Valeur d'Annulation par Action).

Art. 5.5. La Valeur d'Annulation Totale est un montant qui est déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des comptes intérimaires de la Société établis au jour du rachat. La Valeur d'Annulation Totale pour chaque Classe d'Actions est la Quantité Disponible de la Classe d'Actions à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement, statuant selon les formes prescrites pour les changements de statuts, étant entendu cependant que la Valeur d'Annulation Totale ne pourra jamais être supérieure à une telle Quantité Disponible.

Art. 5.6. En cas de rachat et d'annulation d'une classe d'Actions, la Valeur d'Annulation par Action sera immédiatement due et exigible envers la Société.

Art. 5.7. Toute prime d'émission disponible est "distribuable".

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Art. 19.1. Le solde peut être distribué aux actionnaires par une décision de l'assemblée générale en accord avec les dispositions ci-dessous.

Les dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, sous réserve des conditions suivantes:

(i) un état comptable intermédiaire est établi par le conseil d'administration;

(ii) ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisantes sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduits par les pertes reportées, et les sommes à effectuer à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intermédiaires est adoptée par le conseil d'administration dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) dans leur rapport au conseil d'administration, les commissaires aux comptes, ou les réviseurs d'entreprise, doivent vérifier si les conditions ci-dessus sont satisfaites.

(v) Toutes distributions réalisées en vertu des dispositions ci-dessus ne peuvent être faites que dans la manière prévues par les dispositions ci-dessous.

Chaque distribution de dividende réalisée par la Société sera répartie comme suit:

Les propriétaires de chaque Classes d'Actions (à l'exclusion de la dernière Classe d'Actions) sont habilités à recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,1% de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe A, 0,2% de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe B (le cas échéant),

0,3% de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe C (le cas échéant), 0,4% de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe D (le cas échéant), 0,5% de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe E (le cas échéant), 0,6% de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe F (le cas échéant), 0,7% de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe G (le cas échéant), 0,8% de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe H (le cas échéant), 0,9% de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe I (le cas échéant). L'entière des revenus disponibles, le cas échéant, pour la distribution dans la Société sera distribué, au pro rata, aux propriétaires des actions de Classe J.

(i) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J existantes, les propriétaires des Actions de Classe I seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe H, d'Actions de Classe G, d'Actions de Classe F, d'Actions de Classe E, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe A.

(ii) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I existantes, les propriétaires des Actions de Classe H seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité aux propriétaires d'Actions de Classe G, d'Actions de Classe F, d'Actions de Classe E, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe A.

(iii) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J, ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H existantes, les propriétaires d'Actions de Classe G seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe F, d'Actions de Classe E, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe B, et d'Actions de Classe A.

(iv) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H, ni d'Actions de Classe G existantes, les propriétaires des Actions de Classe F seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe E, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe A.

(v) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H, ni d'Actions de Classe G, ni d'Actions de Classe F existantes les propriétaires des Actions de Classe E seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe A.

(vi) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H, ni d'Actions de Classe G, ni d'Actions de Classe F, ni d'Actions de Classe E existantes, les propriétaires des Actions de Classe D seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe A.

(vii) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H, ni d'Actions de Classe G, ni d'Actions de Classe F, ni d'Actions de Classe E, ni d'Actions de Classe D existantes, les propriétaires des Actions de Classe C seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe A.

(viii) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H, ni d'Actions de Classe G, ni d'Actions de Classe F, ni d'Actions de Classe E, ni d'Actions de Classe D ni d'Actions de Classe C existantes, les propriétaires des Actions de Classe B seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe A,

(ix) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H, ni d'Actions de Classe G, ni d'Actions de Classe F, ni d'Actions de Classe E, ni d'Actions de Classe D ni d'Actions de Classe C, ni d'Actions de Classe B existantes, les propriétaires des Actions de Classe A seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et paiement

Les cent cinquante mille (150.000) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., préqualifiée,

14.999 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de classe A,

15.000 (quinze mille) actions de classe B,

15.000 (quinze mille) actions de classe C,

15.000 (quinze mille) actions de classe D,

15.000 (quinze mille) actions de classe E,

15.000 (quinze mille) actions de classe F,

15.000 (quinze mille) actions de classe G,

15.000 (quinze mille) actions de classe H,

15.000 (quinze mille) actions de classe I,

15.000 (quinze mille) actions de classe J

2.- Monsieur Frédéric MONCEAU, prénommé,

1 (une) action de classe A

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.000.- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Massimo GILOTTI, né à Syracuse (Italie) le 21 février 1964 demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu,

- Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Monsieur Marc BOLAND, expert-comptable, né à Ougrée (Belgique), le 1er août 1963, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, né à Thionville (France), le 9 juillet 1978, demeurant à L-3511 Dudelange, 53 rue de la Libération.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. DA SILVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5802. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2009028973/242/289.

(090031858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

ColLife S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.860.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 106.957.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

C6 ColLife Holding S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade register under number B 130706 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Sole Shareholder, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declared and requested the notary to enact:

1. that the Company has been incorporated by deed of notary Henri Hellinckx, residing in Mersch, on 7 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 748 dated 27 July 2005 and its articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated 28 December 2007 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1126 dated 7 May 2008;

2. that the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 18,860,000 (eighteen million eight hundred sixty thousand Euro), represented by 623,200 (six hundred twenty-three thousand two hundred) Class A shares and 131,200 (one hundred thirty-one thousand two hundred) Class B shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, fully paid up;

3. that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company and holds all the 623,200 (six hundred twenty-three thousand two hundred) Class A shares and 131,200 (one hundred thirty-one thousand two hundred) Class B shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;

4. that the Sole Shareholder, after careful review of the report of the auditor and the 2007 financial statements of the Company (the "Audited Annual Accounts"), resolves to approve the Audited Annual Accounts as submitted to the Sole Shareholder by the board of managers of the Company;

5. that the Sole Shareholder acknowledges that according to the Audited Annual Accounts, the results consist in a profit of EUR 187,004,021 and resolves to allocate such results as follows:

- (1) to the legal reserve: EUR 1,883,300.-
- (2) to compensate the carried forward losses: EUR 73,074,116.-
- (3) distribution of dividend for an amount of EUR 110,793,000.-
- (4) carry forward of the profits of EUR 1,253,605.

Regarding the dividend distribution, the Sole Shareholder hereby acknowledges and resolves that such payments were already made on July 2007;

6. that the Sole Shareholder resolves to grant discharge to the members of the board of managers of the Company for the performance of their duties as managers of the Company until 31 December 2007 and confirms the mandate of its members for an unlimited duration;

7. that the Sole Shareholder after having duly examined, analysed and considered the report of the auditor on the consolidated accounts for the year ending on 31 December 2007 (the "2007 Consolidated Accounts") and the 2007 Consolidated Accounts, resolves to approve the 2007 Consolidated Accounts as submitted to the Sole Shareholder by the board of managers of the Company;

8. that the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company and approves the financial statements of the Company as of the present date of dissolution of the Company;

9. that the Sole Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution and liquidation of the Company;

11. that the Sole Shareholder takes over and assumes personally all assets, liabilities and commitments known or unknown of the dissolved Company and the liquidation of the Company is terminated without prejudice that it assumes all its liabilities;

12. that the Company's share register be cancelled as a result of the dissolution of the Company;

13. that the Sole Shareholder fully discharges the managers for the performance of their duties as managers of the Company up to this date; and

13. that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of Colony Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,700.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

A comparu:

C6 ColLife Holding S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130706 ("Associé Unique"),

La comparante ci-dessus est représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée par l'Associé Unique, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré et a requis le notaire d'acter:

1. que la Société a été constituée par un acte de notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Mersch, instrumentant en date du 7 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 748 en date du 27 juillet 2005 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 28 décembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1126 en date 7 mai 2008;

2. que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à EUR 18.860.000,- (dix-huit millions huit cent soixante mille euros), représenté par 623.200 (six cent vingt-trois mille deux cent) parts sociales de catégorie A et 131.200 (cent trente et un mille deux cent) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25,- Euro (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérée;

3. que l'Associé Unique est l'associé unique de la Société et détient toutes les 623.200 (six cent vingt-trois mille deux cents) parts sociales de catégorie A et 131.200 (cent trente et un mille deux cents) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25,- Euro (vingt-cinq euros) chacune;

4. que l'Associé Unique, après revue soigneuse du rapport du commissaire aux comptes et des comptes annuels de la Société pour l'année 2007 (les "Comptes Annuels Audités"), décide d'approuver les Comptes Annuels Audités comme soumis à l'Associé Unique par le conseil de gérance de la Société;

5. que l'Associé Unique reconnaît que conformément aux Comptes Annuels Audités les résultats consistent en un profit de EUR 187.004.021,- (cent quatre-vingt-sept millions quatre mille vingt et un euros) et décide d'allouer un tel résultat comme suit:

- (1) à la réserve légale : EUR 1.883.300,-;
- (2) pour compenser les pertes reportées : EUR 73.074.116,-;
- (3) distribution d'un dividende d'un montant de EUR 110.793.000,-;
- (4) profits reportés de EUR 1.253.605,-.

En ce qui concerne la distribution du dividende, l'Associé Unique reconnaît et décide par les présentes qu'un tel paiement a déjà été effectué en juillet 2007;

6. que l'Associé Unique décide de décharger les membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs fonctions en tant que gérants de la Société jusqu'au 31 décembre 2007 et confirme le mandat de ses membres pour une durée illimitée;

7. que l'Associé Unique, après avoir examiné, analysé et considéré soigneusement le rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'année 2007 (les "Comptes Consolidés 2007") et les Comptes Consolidés 2007, décide d'approuver les Comptes Consolidés 2007 comme soumis à l'Associé Unique par le conseil de gérance de la Société;

8. que l'Associé Unique déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et approuve les comptes intérimaires de la Société en date du présent acte de la dissolution de la Société;

9. que l'Associé Unique déclare explicitement de procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société;

11. que l'Associé Unique prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements connus ou inconnus de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

12. que le registre des associés de la Société sera annulé en conséquence de la dissolution de la Société;

13. que l'Associé Unique accorde la décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions en tant que gérants de la Société jusqu'à ce jour; et

14. que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans au siège social de Colony Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ 1.700,- Euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte,

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, le jour mentionné en tête du présent document.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, la personne prémentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg le 22 décembre 2008, Relation : LAC/2008/51568. - Reçu 12,- euros.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028388/211/140.

(090031085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

A.G.E Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 114.311.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 6 février 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée a décidé de nommer:

* Mme Bénédicte Mayolle, née le 29 décembre 1959, à Nogent-sur-Seine (France), ayant son adresse privée au 3, rue du Colombier, F-78490 Mere (France);

Aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.G.E Investissements S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009025341/6654/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Al Maha Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.067.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue à Luxembourg le 13 janvier 2009

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de:

* M. Farid Ben Driss, né en 1955 à Meknès (Maroc), ayant son adresse professionnelle au C/o of Qatari Diar Real Estate Investment Company, Lusail Visitor Center, P. O. Box 23175, Doha, Qatar;

* M. Patrick Chenel, né le 18/05/1962 à Landau (France), ayant son adresse professionnelle au C/o of Qatari Diar Real Estate Investment Company, Lusail Visitor Center, P. O. Box 23175, Doha, Qatar;

* M. Nasser Al-Ansari, né le 08/08/1964 au Qatar, ayant son adresse professionnelle au C/o of Qatari Diar Real Estate Investment Company, Lusail Visitor Center, P. O. Box 23175, Doha, Qatar;

de leurs fonctions de Gérant de catégorie B.

- L'Assemblée Générale décide de nommer:

* M. Tamer Mohamed Khedr, né le 06/04/1971 à Alexandrie (Egypte), ayant son adresse professionnelle au c/o Barwa Real Estate Company, Alsadd Street, Darwiesh Building, P.O. Box 27777, Doha, Qatar;

* M. Thomas Bolliger, né le 20/01/1962 à Aarau (Suisse), ayant son adresse professionnelle au Schneitstrasse 45, 6315 Oberaegeri ZG, Suisse;

en tant que nouveaux Gérants de catégorie B en remplacement des Gérants de catégorie B démissionnaires et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Al Maha Majestic S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009025335/6654/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

FMP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 93.899.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 02 février 2009

Première résolution

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme Monsieur Eddy DOME, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009025180/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Menkent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.937.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.012.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 janvier 2009

A/ Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Alessandro Belli avec effet au 23 décembre 2008, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme Gérant B avec effet au 23 décembre 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2008, Monsieur Luca Saporiti né le 21 mai 1975 à Busto Arsizio (Varese - Italie), ayant son adresse professionnelle au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam (Pays-Bas).

De telle sorte que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

GERANTS A:

- Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- Monsieur Stefan Aumann, né le 12 novembre 1970 à Aschaffenburg (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Neue Mainzer Straße 52, D-60311 Frankfurt am Main (Allemagne);

GERANTS B:

- Monsieur Luca Saporiti né le 21 mai 1975 à Busto Arsizio (Varese - Italie), ayant son adresse professionnelle au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam (Pays-Bas);

- Monsieur Francesco Moglia, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

B/ L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009024974/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Sauk Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.602.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2008

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, me Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, me Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, me Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025114/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.730.

Il résulte d'une cession de part sociale conclue en date du 31 juin 2007 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé 1.029 parts sociales de la société Central European Warsaw Investment S.à r.l. à Central European Participation II S.à r.l., ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

| | |
|---|-----------------------|
| 1. Central European Participation S.à r.l. | 13.085 parts sociales |
| 2. Central European Participation II S.à r.l. | 6.915 parts sociales |
| TOTAL | 20.000 parts sociales |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour Central European Warsaw Investment S.à r.l.

Dirk Ruppert

Gérant

Référence de publication: 2009024862/7085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04486. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Colombe Télécommunications S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 20, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 106.653.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 31 décembre 2008 que:

La Société Colombe Sa avec siège social à L-4251 Esch-sur-Alzette, 45, rue du Moulin, a cédé 90 (quatre vingt dix) parts sociales qu'elle détenait dans la société COLOMBE TELECOMMUNICATIONS SARL à Mademoiselle Djamila KACI, demeurant à F-54190 Villerupt, 22, rue Carnot.

Suite à ce transfert, par conséquent, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| Mademoiselle Djamila KACI | 95 parts sociales |
| Monsieur Ali KACI | 5 parts sociales |

Pour extrait conforme

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009024839/4472/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05383. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Hannover Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 123.239.

En date du 6 janvier 2009 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 1^{er} janvier 2009 de Victoria Management Services S.A., avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société
et

- d'accepter la nomination avec effet au 1^{er} janvier 2009 de M. Christian Tailleur, né le 17 mai 1967 à Metz en France et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024844/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Keane, Piper & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 29.934.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 décembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet au 1^{er} septembre 2008, la démission de:

* Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 12, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008:

* Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

- De proroger le mandat de l'administrateur suivant:

* Monsieur Vincent THILL, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri; Administrateur;

Le dit mandat prendra également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEANE, PIPER & ASSOCIATES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009024748/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

CAFI, Compagnie Arabe de Financement International, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 13.541.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 août 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Hassan Abbas Zaki, Director, demeurant au C/O Société Arabe Internationale De Banque (SAIB) Mo-handseen, Caire, Egypte;

- H.H. Prince Khaled Bin Turki, Director, demeurant au 47, Oruba Street, Heliopolis, Caire, Egypte; Monsieur Mohamed Ibrahim Abdul Jawad, Managing Director, demeurant professionnellement au 1191 Cornish El-Nile, Caire, Egypte;

- Monsieur Hanafy Hussien, Managing Director, demeurant professionnellement au 1191 Cornish El-Nile, Caire, Egypte;

- Monsieur Tarek Fayed, Deputy Chairman, demeurant professionnellement au 1191 Cornish El-Nile, Caire, Egypte.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Montbrun Révision S. à r. l., 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024851/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Investal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.998.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 février 2009

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Philippe HOUMAN, demeurant à Genève, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009024852/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Immokaty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 83.035.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg, le 26 novembre 2008

Ont assisté à la réunion: Monsieur Willem Adriaanse

Madame Ingrid Kirschner

Monsieur JAHM de Moor

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 26 novembre 2008, de renouveler et d'accepter les démissions des mandats suivants:

Administrateurs:

La démission de Madame Béatrice Garcia

La nomination de Delphinus Sàrl, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg

Le renouvellement de Monsieur Willem Adriaanse

Le renouvellement de Madame Ingrid Kirschner

Commissaire:

La démission de Delphinus Sàrl
La nomination de Stimo Consultancy Sàrl, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg
Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en l'an 2014.
Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158716/2193/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01798. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

RTGS-L GIE, Groupement d'intérêt économique luxembourgeois pour le règlement brut en temps réel d'ordres de paiement, Groupement d'Intérêt Economique (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg C 10.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2008

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2008 a pris note du rapport du liquidateur, approuvé les comptes au 30/09/2008, accepté la répartition du dividende de liquidation, accordé la décharge au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation du RTGS-L GIE.

Les documents officiels et les livres comptables seront déposés et conservés à la Banque centrale du Luxembourg, 2, boulevard Royal, L-2983 Luxembourg, pour une période de 5 ans à dater de la date officielle de publication de la clôture de la liquidation.

Tous les membres seront remboursés avec date valeur du 22 octobre 2008. Tous les créanciers ont été payés et les frais de clôture de la liquidation seront pris en charge par la Banque centrale du Luxembourg qui recevra un montant de 1.000 € à cet effet.

Banque Centrale du Luxembourg

Liquidateur

Représentée par: André KONTER / Marie-Hélène RONGVAUX-SIX

Référence de publication: 2009020762/2532/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 108.148.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 02 février 2009

Première résolution

L'Associé Unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009025185/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of December, before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of shareholders of CEP III Investments S.C.A., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22nd December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23rd March 2007 under number 444.

The meeting was opened at 6 p.m. with Flora Gibert residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Marlène Metgé, employée privée, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Carmen Vélaz Moliner, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty thousand five hundred sixty euros (EUR 530,560) so as to bring it from its current amount of ten million two hundred fifty-one thousand three hundred eighty-one Euro (EUR 10,251,381.-) to an amount of ten million seven hundred eighty-one thousand nine hundred forty-one Euro (EUR 10,781,941) through issuance of five hundred thirty thousand five hundred sixty (530,560) new ordinary shares of Class E of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

2) Decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-six thousand eight hundred and eighty-eight Euros (EUR 126,888) so as to bring it from its current amount of ten million seven hundred eighty-one thousand nine hundred forty-one Euro (EUR 10,781,941) to an amount of ten million six hundred fifty-five thousand fifty-three Euro (EUR 10,655,053) through redemption of one hundred twenty-six thousand eight hundred and eighty-eight (126,888) ordinary shares of Class D of the Company at their a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

3) Decrease of the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred sixty-nine Euros (EUR 3,569) so as to bring it from its current amount of ten million six hundred fifty-five thousand fifty-three Euro (EUR 10,655,053) to an amount of ten million six hundred fifty-one thousand four hundred eighty-four Euro (EUR 10,651,484) through redemption of three thousand five hundred sixty-nine (3,569) ordinary shares of Class F of the Company at their a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

4) Increase of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred fifteen thousand one hundred ninety Euros (EUR 1,115,190) so as to bring it from its current amount of ten million six hundred fifty-one thousand four hundred eighty-four Euro (EUR 10,651,484) to an amount of eleven million seven hundred sixty-six thousand six hundred seventy-four Euro (EUR 11,766,674) through issuance of one million one hundred fifteen thousand one hundred ninety (1,115,190) new ordinary shares of Class G of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

5) Amendment of article 6 of the Company's articles of incorporation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and have been duly convened.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the Company's issued share capital by an amount of five hundred thirty thousand five hundred sixty Euro (EUR 530,560) so as to bring it from its current amount of ten million two hundred fifty-one thousand three hundred eighty-one Euro (EUR 10,251,381.-) to an amount of ten million seven hundred eighty-one thousand nine hundred forty-one Euro (EUR 10,781,941) through issuance of five hundred thirty thousand five hundred sixty (530,560) new ordinary shares of Class E of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The newly issued five hundred thirty thousand five hundred sixty (530,560) new ordinary shares of Class E of the Company are subscribed as follows:

CIC FINANCES S.A. ("CIC"), a société anonyme incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 28, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, here represented by Ms Marlène Metgé, pre-named, by virtue of a

proxy given in Paris subscribes for one hundred seventy-six thousand eight hundred fifty-three (176,853) Class E shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of one hundred ninety-four thousand five hundred thirty-eight Euro and thirty Cents (EUR 194,538.30). Of the subscription price for the Class E shares, an amount of one hundred seventy-six thousand eight hundred fifty-three Euros (EUR 176,853) will be allocated to the share capital of the Company, and seventeen thousand six hundred eighty-five Euro and thirty Cents (EUR 17,685.30) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

PARINVEST S.A.S. ("Parinvest"), a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, here represented by Ms Marlène Metgé, pre-named, by virtue of a proxy given in Paris subscribes for one hundred seventeen thousand nine hundred two (117,902) Class E shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of one hundred twenty-nine thousand six hundred ninety-two Euro and twenty Cents (EUR 129,692.20). Of the subscription price for the Class E shares, an amount of one hundred seventeen thousand nine hundred two Euro (EUR 117,902) will be allocated to the share capital of the Company, and eleven thousand seven hundred ninety Euro and twenty Cents (EUR 11,790.20) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. ("ACM Vie SAM"), a société d'assurance mutuelle existing under the laws of France, with registered office at 34, rue de Wacken, F-67000 Strasbourg, here represented by Ms Marlène Metgé, pre-named, by virtue of a proxy given in Strasbourg subscribes for seventy thousand seven hundred forty-one (70,741) Class E shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of seventy-seven thousand eight hundred fifteen Euro and ten Cents (EUR 77,815.10). Of the subscription price for the Class E shares, an amount of seventy-thousand seven hundred forty-one Euro (EUR 70,741.00) will be allocated to the share capital of the Company, and seven thousand seventy-four Euro and ten Cents (EUR 7,074.10) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A. ("ACM Vie"), a société anonyme existing under the laws of France, with registered office at 34, rue de Wacken, F-67000 Strasbourg, here represented by Ms Marlène Metgé, pre-named, by virtue of a proxy given in Strasbourg subscribes for ninety-four thousand three hundred twenty-three (94,323) Class E shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of one hundred three thousand seven hundred fifty-five Euro and thirty Cents (EUR 103,755.30). Of the subscription price for the Class E shares, an amount of ninety-four thousand three hundred twenty-three Euros (EUR 94,323) will be allocated to the share capital of the Company, and nine thousand four hundred thirty-two Euro and thirty Cents (EUR 9,432.30) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel IARD S.A. ("ACM IARD"), a société anonyme existing under the laws of France, with registered office at 34, rue de Wacken, F-67000 Strasbourg, here represented by Ms Marlène Metgé, pre-named, by virtue of a proxy given in Strasbourg subscribes for seventy thousand seven hundred forty-one (70,741) Class E shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of seventy-seven thousand eight hundred fifteen Euro and ten Cents (EUR 77,815.10). Of the subscription price for the Class E shares, an amount of seventy-thousand seven hundred forty-one Euro (EUR 70,741.00) will be allocated to the share capital of the Company, and seven thousand seventy-four Euro and ten Cents (EUR 7,074.10) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivables was given to the notary by providing an original copy of the independent auditor's report on the contribution in kind, and which conclusion is the following:

"Based on the work performed and described above, we have no observations to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above"

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

The said report, after having been signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

As a consequence of the above capital increase by issuance of five hundred thirty thousand five-hundred sixty (530,560) Class E shares of the Company, the total subscription amount of five-hundred eighty-three thousand six hundred sixteen Euro (EUR 583,616) is allocated as follows:

- five hundred thirty thousand five-hundred sixty Euros (EUR 530,560) to the capital account for the par value,
- fifty-three thousand fifty-six Euro (EUR 53,056) to the legal reserve relating to Class E shares.

Second resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-six thousand eight hundred and eighty-eight Euro (EUR 126,888) so as to bring it from its current amount of ten million seven hundred eighty-one thousand nine hundred forty-one Euro (EUR 10,781,941) down to an amount of ten million six hundred fifty-five thousand fifty-three Euro (EUR 10,655,053) through redemption and cancellation of one hundred twenty-six thousand eight hundred and eighty-eight (126,888) ordinary shares of Class D of the Company at their a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The general meeting declares that the total amount of one hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-six Euro and eighty Cents (EUR 139,576.80) is owed to the Company's shareholders as follows:

| Shareholder: | Number of shares redeemed: | Reimbursement shares par value (in EUR): | Reimbursement legal reserve (in EUR): |
|-------------------|----------------------------|--|---------------------------------------|
| CIC | 42,296 | EUR 42,296 | EUR 4,229.60 |
| Parinvest | 28,197 | EUR 28,197 | EUR 2,819.70 |
| ACM Vie SAM | 16,918 | EUR 16,918 | EUR 1,691.80 |
| ACM Vie | 22,558 | EUR 22,558 | EUR 2,255.80 |
| ACM IARD | 16,919 | EUR 16,919 | EUR 1,691.90 |
| Total: | 126,888 | EUR 126,888 | EUR 12,688.80 |

As a consequence of the above capital decrease by cancellation of one hundred twenty-six thousand eight hundred and eighty-eight (126,888) ordinary shares of Class D of the Company, the Company owes to the Shareholders a total amount of one hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-six Euro and eighty Cents (EUR 139,576.80), to be paid:

- from the capital account for the par value for one hundred twenty-six thousand eight hundred and eighty-eight Euro (EUR 126,888),

- from the legal reserve relating to Class D shares for twelve thousand six hundred eighty-eight Euro and eighty Cents (EUR 12,688.80),

by increase in the amount of one hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-six Euro and eighty Cents (EUR 139,576.80) of the shareholders' receivable.

Third resolution

The general meeting resolves to decrease of the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred sixty-nine Euros (EUR 3,569) so as to bring it from its current amount of ten million six hundred fifty-five thousand fifty-three Euro (EUR 10,655,053) down to an amount of ten million six hundred fifty-one thousand four hundred eighty-four Euro (EUR 10,651,484) through redemption of three thousand five hundred sixty-nine (3,569) ordinary shares of Class F of the Company at their a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The general meeting declares that the total amount of three thousand nine hundred twenty-five Euro and ninety Cents (EUR 3,925.90) is owed to the Company's shareholders as follows:

| Shareholder: | Number of shares redeemed: | Reimbursement shares par value (in EUR): | Reimbursement legal reserve (in EUR): |
|-------------------|----------------------------|--|---------------------------------------|
| CIC | 1,189 | EUR 1,189 | EUR 118.90 |
| Parinvest | 793 | EUR 793 | EUR 79.30 |
| ACM Vie SAM | 476 | EUR 476 | EUR 47.60 |
| ACM Vie | 635 | EUR 635 | EUR 63.50 |
| ACM IARD | 476 | EUR 476 | EUR 47.60 |
| Total: | 3,569 | EUR 3,569 | EUR 356.90 |

As a consequence of the above capital decrease by cancellation of three thousand five hundred sixty-nine (3,569) ordinary shares of Class F of the Company, the Company owes to the Shareholders a total amount of three thousand nine hundred twenty-five Euro and ninety Cents (EUR 3,925.90), to be paid:

- from the capital account for the par value for three thousand five hundred sixty-nine Euro (EUR 3,569),

- from the legal reserve relating to Class F shares for three hundred fifty-six Euro and ninety Cents (EUR 356.90),

by increase in the amount of three thousand nine hundred twenty-five Euro and ninety Cents (EUR 3,925.90) of the shareholders' receivable.

Fourth resolution

The general meeting resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred fifteen thousand one hundred ninety Euros (EUR 1,115,190) so as to bring it from its current amount of ten million six hundred fifty-one thousand four hundred eighty-four Euro (EUR 10,651,484) up to an amount of eleven million seven

hundred sixty-six thousand six hundred seventy-four Euro (EUR 11,766,674) through issuance of one million one hundred fifteen thousand one hundred ninety (1,115,190) new ordinary shares of Class G of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The newly issued one million one hundred fifteen thousand one hundred ninety (1,115,190) new ordinary shares of Class G of the Company are subscribed as follows:

CIC, pre-named, here represented by Ms Marlène Metgé, pre-named, by virtue of a proxy given in Paris subscribes for three hundred seventy-one thousand seven hundred thirty (371,730) Class G shares of the Company for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of four hundred eight thousand nine hundred three Euro (EUR 408,903). Of the subscription price for the Class G shares, an amount of three hundred seventy-one thousand seven hundred thirty Euro (EUR 371,730) will be allocated to the share capital of the Company, and thirty-seven thousand one hundred seventy-three Euro (EUR 37,173.00) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Parinvest, pre-named, here represented by Ms Marlène Metgé, pre-named, by virtue of a proxy given in Paris subscribes for two hundred forty-seven thousand eight hundred twenty (247,820) Class G shares of the Company for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of two hundred seventy-two thousand six hundred two Euro (EUR 272,602.00). Of the subscription price for the Class G shares, an amount of two hundred forty-seven thousand eight hundred twenty Euro (EUR 247,820) will be allocated to the share capital of the Company, and twenty-four thousand seven hundred eighty-two Euro (EUR 24,782) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

ACM Vie SAM, pre-named, here represented by Ms Marlène Metgé, pre-named, by virtue of a proxy given in Strasbourg subscribes for one hundred forty-eight thousand six hundred ninety-two (148,692) Class G shares of the Company for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of one hundred sixty-three thousand five hundred sixty-one Euro and twenty Cents (EUR 163,561.20). Of the subscription price for the Class G shares, an amount of one hundred forty-eight thousand six hundred ninety-two Euro (EUR 148,692.00) will be allocated to the share capital of the Company, and fourteen thousand eight hundred sixty-nine Euro and twenty Cents (EUR 14,869.20) will be allocated to the Company's legal reserve.

ACM Vie, pre-named, here represented by Ms Marlène Metgé, pre-named, by virtue of a proxy given in Strasbourg subscribes for one hundred ninety-eight thousand two hundred fifty-six (198,256) Class G shares of the Company for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of two hundred eighteen thousand eighty-one Euro and sixty Cents (EUR 218,081.60). Of the subscription price for the Class G shares, an amount of one hundred ninety-eight thousand two hundred fifty-six Euro (EUR 198,256) will be allocated to the share capital of the Company, and nineteen thousand eight hundred twenty-five Euro and sixty Cents (EUR 19,825.60) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

ACM IARD, pre-named, here represented by Ms Marlène Metgé, pre-named, by virtue of a proxy given in Strasbourg subscribes for one hundred forty-eight thousand six hundred ninety-two (148,692) Class G shares of the Company for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of one hundred sixty-three thousand five hundred sixty-one Euro and twenty Cents (EUR 163,561.20). Of the subscription price for the Class G shares, an amount of one hundred forty-eight thousand six hundred ninety-two Euro (EUR 148,692.00) will be allocated to the share capital of the Company, and fourteen thousand eight hundred sixty-nine Euro and twenty Cents (EUR 14,869.20) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivables was given to the notary by providing an original copy of the independent auditor's report on the contribution in kind, and which conclusion is the following:

"Based on the work performed and described above, we have no observations to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above"

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

The said report, after having been signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

As a consequence of the above capital increase by issuance of one million one hundred fifteen thousand one hundred ninety (1,115,190) shares Class G of the Company, the total subscription amount of one million two hundred twenty-six thousand seven hundred nine Euro (EUR 1,226,709) is allocated as follows:

- one million one hundred fifteen thousand one hundred ninety Euros (EUR 1,115,190) to the capital account for the par value,
- one hundred eleven thousand five hundred nineteen Euro (EUR 111,519) to the legal reserve relating to Class G shares.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of eleven million seven hundred sixty-six thousand six hundred seventy-four Euro (EUR 11,766,674) consisting of eight hundred forty thousand two hundred sixteen (840,216) ordinary shares of Class B in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and one million nine hundred eighty-five thousand nine hundred seventy-nine (1,985,979) ordinary shares of Class C in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and two million three hundred fifty-five thousand five hundred sixteen (2,355,516) ordinary shares of Class D in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and four million one hundred ninety-six thousand eight hundred eighty-one (4,196,881) ordinary shares of Class E in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and one million two hundred seventy-two thousand eight hundred ninety-one (1,272,891.-) ordinary shares of Class F in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and one million one hundred fifteen thousand one hundred ninety (1,115,190.-) ordinary shares of Class G in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and one (1) management share (the "Management Share") in registered form without nominal value. The ordinary Class B, Class C, Class D, Class E, Class F and Class G shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the "Ordinary Shares". The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a "share" or the "shares"."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at nine thousand Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEP III Investments S.C.A, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations du 23 mars 2007 sous le numéro 444.

L'assemblée est ouverte à 18:00 heures sous la présidence de Flora Gibert, employée privée ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Mme Marlène Metgé, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Carmen Vélaz Moliner, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société d'un montant de cinq cent trente mille cinq cent soixante euros (EUR 530,560,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de dix millions deux cent cinquante-et-un mille trois cent quatre-vingt-un euros (EUR 10,251,381,-) à un montant de dix millions sept cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-et-un euros (EUR 10,781,941) par l'émission de cinq cent trente mille cinq cent soixante (530,560,-) nouvelles actions ordinaires de classe E de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune,

2) Réduction du capital social de la société d'un montant de cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 126,888) pour l'amener de son montant actuel de dix millions sept cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-et-un euros (EUR 10,781,941) à dix millions six cent cinquante-cinq mille cinquante-trois euros (EUR 10,655,053) par annulation de cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-huit (126,888) actions ordinaires de classe D de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune,

3) Réduction du capital social de la société d'un montant de trois mille cinq cent soixante-neuf euros (EUR 3,569) pour l'amener de son montant actuel de dix millions six cent cinquante-cinq mille cinquante-trois euros (EUR 10,655,053) à dix millions six cent cinquante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 10,651,484) par annulation de trois mille cinq cent soixante-neuf (3,569) actions ordinaires de classe F de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune,

4) Augmentation du capital social de la société d'un montant d'un million cent quinze mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1,115,190) afin de le porter de sa valeur actuelle de dix millions six cent cinquante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 10,651,484) à un montant de onze millions sept cent soixante-six mille six cent soixante-quatorze euros (EUR 11,766,674) par l'émission d'un million cent quinze mille cent quatre-vingt-dix (1,115,190) nouvelles actions ordinaires de classe G de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune,

5) Modification de l'article 6 des Statuts de la Sociétés.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir été valablement convoqués.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent trente mille cinq cent soixante euros (EUR 530,560,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de dix millions deux cent cinquante-et-un mille trois cent quatre-vingt-un euros (EUR 10,251,381,-) à un montant de dix millions sept cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-et-un euros (EUR 10,781,941) par l'émission de cinq cent trente mille cinq cent soixante (EUR 530,560) nouvelles actions ordinaires de classe E de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les cinq cent trente mille cinq cent soixante (EUR 530,560) nouvelles actions ordinaires de classe E de la Société ont été souscrites comme suit:

CIC Finance S.A. ("CIC"), une société anonyme, existant et régie par les lois françaises, ayant son siège social au 22, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, ici représentée par Ms Marlène Metgé, prénommé ci-dessus, en vertu d'un pouvoir donné à Paris a souscrit cent soixante-seize mille huit cent cinquante-trois (176,853) nouvelles actions ordinaires de classe E pour un prix de souscription d'un euro et dix centimes d'euros (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, soit un prix total de souscription de cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-huit euros et trente centimes d'euros (EUR 194,538.30). De ce prix total de souscription, cent soixante-seize mille huit cent cinquante-trois euros (EUR 176,853) seront alloués au capital social de la Société et dix-sept mille six cent quatre-vingt-cinq euros et trente centimes d'euros (EUR 17,685.30) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature consistant en une créance existante contre la Société.

PARINVEST S.A.S. ("Parinvest"), une société par actions simplifiée, existant et régie par les lois françaises, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, ici représentée par Ms Marlène Metgé, prénommé ci-dessus, en vertu d'un pouvoir donné à Paris, a souscrit cent dix-sept mille neuf cent deux (117,902) nouvelles actions ordinaires de classe E pour un prix de souscription, d'un euro et dix centimes d'euros (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, soit un prix total de souscription de cent vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-douze euros et vingt centimes d'euros (EUR 129,692.20). De ce prix total de souscription, cent dix-sept mille neuf cent deux euros (EUR 117,902) seront alloués au capital social de la Société et onze mille sept cent quatre-vingt-dix euros et vingt centimes d'euros (EUR 11,790.20-) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature consistant en une créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A.M. ("ACM Vie SAM"), une société d'assurance mutuelle, existant et régie par les lois françaises, ayant son siège social au 34, rue de Wacken, F-67000 Strasbourg, ici représentée par Ms Marlène Metgé, prénommé ci-dessus, en vertu d'un pouvoir donné à Strasbourg a souscrit soixante-dix mille sept cent quarante-et-une (70,741) nouvelles actions ordinaires de classe E pour un prix de souscription, d'un euro et dix centimes d'euros (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, soit un prix total de souscription de soixante-dix-sept mille huit cent quinze euros et dix centimes d'euros (EUR 77,815.10). De ce prix total de souscription, soixante-dix mille sept cent quarante-et-une euros (EUR 70,741.00) seront alloués au capital social de la Société et sept mille soixante-quatorze euros et dix centimes d'euros (EUR 7,074.10) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature consistant en une créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A. ("ACM Vie"), une société anonyme, existant et régie par les lois françaises, ayant son siège social au 34, rue de Wacken, F-67000 Strasbourg, ici représentée par Ms Marlène Metgé, prénommé ci-dessus, en vertu d'un pouvoir donné à Strasbourg, a souscrit quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-trois (94,323) nouvelles actions ordinaires de classe E pour un prix de souscription, d'un euro et dix centimes d'euros (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, soit un prix total de souscription de cent trois mille sept cent cinquante-cinq euros et trente centimes d'euros (EUR 103,755.30). De ce prix total de souscription, quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-trois

euros (EUR 94,323) seront alloués au capital social de la Société et neuf mille quatre cent trente-deux euros et trente centimes d'euros (EUR 9,432.30) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature consistant en une créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel IARD S.A. ("ACM IARD"), une société anonyme, existant et régie par les lois françaises, ayant son siège social au 34, rue de Wacken, F-67000 Strasbourg, ici représentée par Ms Marlène Metgé, prénommé ci-dessus, en vertu d'un pouvoir donné à Strasbourg, a souscrit soixante-dix mille sept cent quarante-et-une (70,741) nouvelles actions ordinaires de classe E pour un prix de souscription, d'un euro et dix centimes d'euros (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, soit un prix total de souscription de soixante-dix-sept mille huit cent quinze euros et dix centimes d'euros (EUR 77,815.10). De ce prix total de souscription, soixante-dix mille sept cent quarante-et-une euros (70,741) seront alloués au capital social de la Société et sept mille soixante-quatorze euros et dix centimes d'euros (EUR 7,074.10) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature consistant en une créance existante contre la Société.

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport sur l'apport en nature de l'auditeur indépendant, dont la conclusion est la suivante:

"Basé sur ce qui a été décrit et développé ci-dessus, nous n'avons aucune observation à faire concernant la valeur de la contribution qui correspond au moins en son nombre et en sa valeur aux nouvelles actions émises comme décrit ci-dessus"

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

A la suite de cette augmentation du capital social de la Société par l'émission de cinq cent trente mille cinq cent soixante (530,560) nouvelles actions ordinaires de classe E le montant total de souscription de cinq cent quatre-vingt-trois mille six cent seize euros (EUR 583,616) est alloué comme suit:

- cinq cent trente mille cinq cent soixante euros (EUR 530,560) au compte de capital pour la valeur au pair,
- cinquante-trois mille cinquante-six euros (EUR 53,056) à la réserve légale liée aux actions ordinaires de classe E.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 126,888) pour l'amener de son montant actuelle de dix million sept cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-et-une euros (EUR 10,781,941) à dix millions six cent cinquante-cinq mille cinquante-trois euros (EUR 10,655,053) par annulation de cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-huit (126,888) nouvelles actions ordinaires de classe D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Assemblée Générale déclare que le montant total de cent trente-neuf mille cinq cent soixante-seize euros et quatre-vingt centimes d'euros (EUR 139,576.80) que la Société doit à ses actionnaires, est alloué comme suit:

| Actionnaire: | Nombre d'actions remboursées | Remboursement des actions au nominal (en EUR): | Remboursement réserve légale (en EUR): |
|-------------------|------------------------------|--|--|
| CIC | 42,296 | EUR 42,296 | EUR 4,229.60 |
| Parinvest | 28,197 | EUR 28,197 | EUR 2,819.70 |
| ACM Vie SAM | 16,918 | EUR 16,918 | EUR 1,691.80 |
| ACM Vie | 22,558 | EUR 22,558 | EUR 2,255.80 |
| ACM IARD | 16,919 | EUR 16,919 | EUR 1,691.90 |
| Total: | 126,888 | EUR 126,888 | EUR 12,688.80 |

En conséquence de cette réduction du capital par annulation de cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-huit (126,888) actions ordinaires de classe D de la Société, la Société doit un montant total de cent trente-neuf mille cinq cent soixante-seize euros et quatre-vingt centimes d'euros (EUR 139,576.80) à ses actionnaires, à payer comme suit:

- du compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 126,888),

- du compte de réserve légale liée aux actions de Catégorie D pour un montant de douze mille six cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt centimes d'euros (EUR 12,688.80),

par augmentation d'un montant de cent trente-neuf mille cinq cent soixante-seize euros et quatre-vingt centimes d'euros (EUR 139,576.80) de la dette due aux actionnaires de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la société d'un montant de trois mille cinq cent soixante-neuf euros (EUR 3,569) pour l'amener de son montant actuel de dix million six cent cinquante-cinq mille cinquante-trois euros (EUR 10,655,053) à dix million six cent cinquante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros (EUR

10.651.484) par annulation de trois mille cinq cents soixante-neuf (3.569) actions ordinaires de classe F de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Assemblée Générale déclare que le montant total de trois mille neuf cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros (EUR 3.925,90) que la Société doit à ses actionnaires, est alloué comme suit:

| Actionnaire: | Nombre d'actions remboursées | Remboursement des actions au nominal (en EUR): | Remboursement réserve légale (en EUR): |
|-------------------|------------------------------|--|--|
| CIC | 1,189 | EUR 1,189 | EUR 118.90 |
| Parinvest | 793 | EUR 793 | EUR 79.30 |
| ACM Vie SAM | 476 | EUR 476 | EUR 47.60 |
| ACM Vie | 635 | EUR 635 | EUR 63.50 |
| ACM IARD | 476 | EUR 476 | EUR 47.60 |
| Total: | 3,569 | EUR 3,569 | EUR 356.90 |

En conséquence de cette réduction du capital par annulation de trois mille cinq cent soixante-neuf (3,569) nouvelles actions ordinaires de classe F de la Société, la Société doit un montant total de trois mille neuf cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros (EUR 3,925,90) à ses actionnaires, à payer comme suit:

- du compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de trois mille cinq cent soixante-neuf euros (EUR 3,569),
- du compte de réserve légale liée aux actions de Catégorie F pour un montant de trois cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros (EUR 356.90),

par augmentation d'un montant de trois mille neuf cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros (EUR 3,925.90) de la dette due aux actionnaires de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant d'un million cent quinze mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1,115,190) afin de le porter de sa valeur actuelle de dix millions six cent cinquante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 10,651,484) à un montant de onze million sept cent soixante six mille six cent soixante-quatorze euros (EUR 11,766,674) par l'émission d'un million cent quinze mille cent quatre-vingt-dix (1,115,190) nouvelles actions ordinaires de classe G de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les un million cent quinze mille cent quatre-vingt-dix (1,115,190) nouvelles actions ordinaires de classe G de la Société ont été souscrites comme suit:

CIC, prénommée, ici représentée par Ms Marlène Metgé, en vertu d'un pouvoir donné à Paris a souscrit trois cent soixante-et-onze mille sept cent trente (371,730) nouvelles actions ordinaires de classe G pour un prix de souscription, d'un euro et dix centimes d'euros (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, soit un prix total de souscription de quatre cent huit mille neuf cent trois euros (EUR 408,903). De ce prix total de souscription, trois cent soixante-onze mille sept cent trente euros (EUR 371,730) seront alloués au capital social de la Société et trente-sept mille cent soixante-treize euros (EUR 37,173.00) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature consistant en une créance existante contre la Société.

PARINVEST, prénommé, ici représentée par Ms Marlène Metgé, en vertu d'un pouvoir donné à Paris a souscrit deux cent quarante-sept mille huit cent vingt (247,820) nouvelles actions ordinaires de classe G pour un prix de souscription, d'un euro et dix centimes d'euros (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, soit un prix total de souscription de deux cent soixante-douze mille six cent deux euros (EUR 272,602.00). De ce prix total de souscription, deux cent quarante-sept mille huit cent vingt euros (EUR 247,820) seront alloués au capital social de la Société et vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-deux euros (EUR 24,782) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature consistant en une créance existante contre la Société.

ACM Vie S.A.M., prénommé, ici représentée par Ms Marlène Metgé en vertu d'un pouvoir donné à Strasbourg a souscrit cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-douze (148,692) nouvelles actions ordinaires de classe G pour un prix de souscription, d'un euro et dix centimes d'euros (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, soit un prix total de souscription de cent soixante-trois mille cinq cent soixante-et-un euros et vingt centimes d'euros (EUR 163,561.20). De ce prix total de souscription, cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-douze euros (EUR 148,692.00) seront alloués au capital social de la Société et quatorze mille huit cent soixante-neuf euros et vingt centimes d'euros (EUR 14,869.20) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature consistant en une créance existante contre la Société.

ACM Vie, prénommé, ici représentée par Ms Marlène Metgé en vertu d'un pouvoir donné à Strasbourg a souscrit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante-six (198,256) nouvelles actions ordinaires de classe G pour un prix de souscription, d'un euro et dix centimes d'euros (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, soit un prix total de souscription de deux cent dix-huit mille quatre-vingt-un euros et soixante centimes d'euros (EUR 218,081.60). De ce prix total de souscription, cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante-six euros (EUR 198,256) seront alloués au capital social de la Société et dix-neuf mille huit cent vingt-cinq euros et soixante centimes d'euros (EUR 19,825.60)

seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature consistant en une créance existante contre la Société.

ACM IARD, prénommé, ici représentée par Ms Marlène Metgé en vertu d'un pouvoir donné à Strasbourg a souscrit cent quarante huit mille six cent quatre vingt douze (148,692) nouvelles actions ordinaires de classe G pour un prix de souscription, d'un euro et dix centimes d'euros (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, soit un prix total de souscription de cent soixante trois mille cinq cent soixante-et-un euro et vingt centimes d'euros (EUR 163,561.20). De ce prix total de souscription, cent quarante huit mille six cent quatre vingt douze euros (EUR 148,692.00) seront alloués au capital social de la Société et quatorze mille huit cent soixante neuf euros et vingt centimes d'euros (EUR 14,869.20) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature consistant en une créance existante contre la Société.

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport sur l'apport en nature de l'auditeur indépendant, dont la conclusion est la suivante:

"Basé sur ce qui a été décrit et développé ci-dessus, nous n'avons aucune observation à faire concernant la valeur de la contribution qui correspond au moins en son nombre et en sa valeur aux nouvelles actions émises comme décrit ci-dessus"

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

A la suite de cette augmentation du capital social de la Société par l'émission d'un million cent quinze mille cent quatre-vingt-dix (1,115,190) nouvelles actions ordinaires de classe G, le montant total de souscription d'un million deux cent vingt-six mille sept cent neuf euros (EUR 1.226.709) est alloué comme suit:

- un million cent quinze mille cent quatre-vingt-dix euros (1.115.190) au compte de capital pour la valeur au pair,
- cent onze mille cinq cent dix-neuf euros (EUR 111.519) à la réserve l'égale liée aux actions ordinaires de classe G.

Cinquième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de onze millions sept cent soixante-six mille six cent soixante-quatorze euros (EUR 11,766,674) représenté par huit cent quarante mille deux cent seize (840.216) actions ordinaires de classe B nominatives ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.985.979) actions ordinaires de classe C nominatives ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de deux millions trois cent cinquante-cinq mille cinq cent seize (2,355,516) actions ordinaires de classe D de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et quatre millions cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-une (4,196,881) actions ordinaires de classe E de la Société, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune et un million deux cent soixante- douze mille huit cent quatre-vingt-onze (1,272,891.-) actions ordinaires de classe F de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et un million cent quinze mille cent quatre-vingt dix (1,115,190.-) actions ordinaires de classe G de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et une (1) action de commandité (ci-après l'"Action de Commandité") nominative sans valeur nominale. Les Actions Ordinaires de classe B et les Actions Ordinaires de Classe C et les Actions Ordinaires de Classe D et les Actions Ordinaires de Classe E et les Actions Ordinaires de Classe F et les actions ordinaires de classe G ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les "Actions Ordinaires".

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de neuf mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. METGE, F. GIBERT, C. VELAZ MOLINER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/116. Reçu à 0,5 % huit mille deux cent vingt-huit euros soixante quinze cents (8.228,75 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2009029330/211/519.

(090032565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Altrum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 81.918.

Im Jahre zweitausendundacht, am fünfzehnten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("société d'investissement à capital variable") "AL-TRUM SICAV", mit Sitz in L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 81918, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 11. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 459 vom 19. Juni 2001. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 21. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 174 vom 23. Januar 2007.

Die Versammlung wird um elf Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Thomas HASELHORST, Bankangestellter, Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Michèle MULLER, Bankangestellte, Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Vera AUGSDÖRFER, Bankangestellte, Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Sammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung:

im Mémorial C, vom 26. November 2008 und vom 5. Dezember 2008;

in der Tageszeitung Tageblatt am 26. November 2008 und am 5. Dezember 2008;

im Schweizerischen Handelsamtsblatt am 26. November 2008 und am 5. Dezember 2008;

in der Börsenzeitung am 26. November 2008 und am 5. Dezember 2008;

in der Finanz und Wirtschaft am 26. November 2008 und am 6. Dezember 2008.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1) Liquidation der Gesellschaft zum 31. Dezember 2008.

2) Verschiedenes.

IV.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 91.001 sich im Umlauf befindenden Aktien 75.650 Aktien, anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind, welche somit regelrecht über vorstehende Tagesordnung Beschiessen kann.

Alsdann hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft zum 31. Dezember 2008.

Zweiter Beschluss:

Die Gesellschafter ernennen zum Liquidator:

IPConcept Fund Management S.A., mit Sitz in L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison (RCS Luxembourg B 82183).

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg-Strassen, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. HASELHORST, M. MULLER, V. AUGSDÖRFER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50887. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 23. Dezember 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009014816/242/65.

(090014316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

KBC Select Investors, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.293.

In the year two thousand nine, on the sixth of January.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of KBC SELECT INVESTORS, société d'investissement à capital variable, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 129.293, incorporated by a deed of the undersigned notary, on June 20, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1462 of July 16, 2007.

The meeting is opened at 2.30 p.m., Mrs. Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notice in the D'Wort, the Tageblatt and the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on December 5 and 22, 2008 and by letter to the registered shareholders on December 22, 2008.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

Modification of Article 26 as follows:

"the financial year of the SICAV starts on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year. The first financial year will start on 20 June 2007 and will end on 31 December 2007."

IV. As appears from the said attendance list out of 6,552,592 shares in issue, 310 shares are present or represented.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on November 26, 2008 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides the modification of Article 26 as follows:

"The financial year of the SICAV starts on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year. The first financial year will start on 20 June 2007 and will end on 31 December 2007."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable KBC SELECT INVESTORS, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 129.293 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1462 du 16 juillet 2007.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutatrice.

La Présidente et la scrutatrice s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par annonces faites dans le D'Wort, le Tageblatt et le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date des 5 et 22 décembre 2008 et par lettre aux actionnaires en date du 22 décembre 2008.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 26 comme suit:

"L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année. La première année financière commence le 20 juin 2007 et se terminera le 31 décembre 2007."

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 6.552.592 actions en circulation, 310 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 26 novembre 2008 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 26 comme suit:

" L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année. La première année financière commence le 20 juin 2007 et se terminera le 31 décembre 2007."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1186. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009014817/242/97.

(090014307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

ColLife Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 130.558.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

C6 ColLife Holding S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade register under number B 130706 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Sole Shareholder, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declared and requested the notary to enact:

1. that the Company has been incorporated by deed of notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 29 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2048 dated 20 September 2007;
2. that the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro), represented by 210 (two hundred ten) shares of EUR 60 (sixty Euro) each, fully paid up;
3. that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company and holds all the 210 (two hundred ten) shares with a par value of EUR 60 (sixty Euro) each;
4. that the Sole Shareholder, after careful review of the annual accounts of the Company, consisting in the profit and loss account and balance sheet of the Company as at 31 December 2007 (the "Annual Accounts") and of the report of the board of managers of the Company, approves the Annual Accounts as submitted to the Sole Shareholder by the board of managers of the Company;
5. that the Sole Shareholder acknowledges that according to the Annual Accounts, the results consist in a loss of EUR 64,150,648.- and resolves to carry forward the loss;
6. that the Sole Shareholder resolves to grant discharge to the members of the board of managers of the Company for the performance of their duties as managers of the Company until 31 December 2007 and confirms the mandate of its members for an unlimited duration;
7. that the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company and approves the financial statements of the Company as of the present date of dissolution of the Company;
8. that the Sole Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution and liquidation of the Company;
10. that the Sole Shareholder takes over and assumes personally all assets, liabilities and commitments known or unknown of the dissolved Company and the liquidation of the Company is terminated without prejudice that it assumes all its liabilities;
11. that the Company's share register be cancelled as a result of the dissolution of the Company;
12. that the Sole Shareholder fully discharges the managers for the performance of their duties as managers of the Company up to this date; and
13. that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of Colony Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,400.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

A comparu:

C6 ColLife Holding S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130706 ("Associé Unique"),

La comparante ci-dessus est représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée par l'Associé Unique, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré et a requis le notaire d'acter:

1. que la Société a été constituée par un acte de notaire Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, instrumentant en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2048 en date du 20 septembre 2007;

2. que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros), représenté par 210 (deux cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 60,- Euro (soixante euros) chacune, intégralement libérée ;

3. que l'Associé Unique est l'associé unique de la Société et détient toutes les 210 (deux cent dix) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 60,- (soixante euros) chacune;

4. que l'Associé Unique, après revue soigneuse des comptes annuels de la Société, composés du compte de résultats et du bilan de la Société au 31 décembre 2007 (les "Comptes Annuels") et du rapport du conseil de gérance de la Société, décide d'approuver les Comptes Annuels comme soumis à l'Associé Unique par le conseil de gérance de la Société;

5. que l'Associé Unique reconnaît que selon les Comptes Annuels les résultats consistent en une perte de EUR 64.150.648,- (soixante-quatre millions cent cinquante mille six cent quarante-huit euros) et décide de reporter une telle perte;

6. que l'Associé Unique décide de décharger les membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs fonctions en tant que gérants de la Société jusqu'au 31 décembre 2007 et confirme le mandat de ses membres pour une durée illimitée;

7. que l'Associé Unique déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et approuve les comptes intérimaires de la Société en date du présent acte de la dissolution de la Société;

8. que l'Associé Unique déclare explicitement de procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société;

10. que l'Associé Unique prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements connus ou inconnus de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

11. que le registre des associés de la Société sera annulé en conséquence de la dissolution de la Société;

12. que l'Associé Unique accorde la décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions en tant que gérants de la Société jusqu'à ce jour; et

13. que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans au siège social de Colony Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ 1.400,- Euro.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte,

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, le jour mentionné en tête du présent document.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré-mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

(signé) R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, Relation : LAC/2008/51569. - Reçu 12,- euros.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028389/211/113.

(090031066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Selected Absolute Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.046.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 15 janvier 2009 à Luxembourg*

Conseil d'Administration

Confirmation du mandat des administrateurs sortants: Monsieur Rik Vandenberghe, Monsieur Georges Wolff, Monsieur Philippe Gusbin et Monsieur Paul Suttor.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2012.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

ING Investment Management Luxembourg SA

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2009024916/5911/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.730.

Il résulte d'une cession de part sociale conclue en date du 31 septembre 2007 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé 383 parts sociales de la société Central European Warsaw Investment S.à r.l. à Central European Participation II S.à r.l., ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

| | |
|---|-----------------------|
| 1. Central European Participation S.à r.l. | 12.702 parts sociales |
| 2. Central European Participation II S.à r.l. | 7.298 parts sociales |
| TOTAL | 20.000 parts sociales |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour Central European Warsaw Investment S.à r.l.

Britta Alexi / Oliver May

Gérants

Référence de publication: 2009024861/7085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04488. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.
